

(1)

164
(N° 160)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 10 AVRIL 1908.

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1907 DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT
ET DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

RAPPORT ANNUEL.

(Art. 16 de la loi du 13 novembre 1847.)

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de présenter aux Chambres législatives, en conformité de l'article 16 de la loi du 13 novembre 1847, un rapport sur l'administration de la Caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations pendant l'année 1907 et sur leur situation matérielle au 31 décembre dernier.

Ce rapport, comme le précédent, contient dans sa première partie quelques renseignements destinés à faire ressortir clairement le fonctionnement de notre système d'amortissement.

Quant à la seconde partie, celle qui a trait à l'administration de la Caisse des dépôts et consignations, elle est exposée dans la forme habituelle; elle est suivie des états de situation des deux Caisses et d'une déclaration de la Commission de surveillance, qui a été entendue comme le prescrit la disposition prérappelée.

CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Fonds d'amortissement.

La nature des fonds à affecter à l'amortissement de la dette nationale est déterminée par l'article 4, § 1^{er}, de la loi du 13 novembre 1847 : ces fonds sont constitués au moyen de dotations annuelles que viennent accroître les intérêts des capitaux amortis.

H

Ils sont mis semestriellement à la disposition de la Caisse par imputation sur les crédits inscrits chaque année au Budget de la Dette publique.

* * *

La dotation annuelle à consacrer à l'amortissement des dettes à 3 %, primitivement fixée à 0.20 % du capital émis, a été portée à 0.30 % à partir de l'exercice 1904 (*).

En outre, depuis 1897, une allocation fixe et annuelle de fr. 688,344 74 est attribuée à la Caisse; elle représente le douzième du capital de fr. 8,260,136 84, payé en exécution de l'article 2 de la loi du 6 mars 1897 autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise de certains réseaux téléphoniques, et elle est destinée à assurer l'amortissement de ce capital en douze années, période correspondant à la durée des concessions.

* * *

Les fonds mis à la disposition de la Caisse d'amortissement pendant l'année 1907 s'élèvent à fr. 12,531,938 85 et se décomposent comme il suit :

1 ^o Dotations et intérêts des capitaux amortis	fr. 11,843,594 11
2 ^o Allocation spéciale (montant du crédit porté à l'article 29 du Budget de la Dette publique pour l'exercice 1907)	688,344 74
ENSEMBLE.	fr. 12,531,938 85

La somme de fr. 11,843,594 11 se répartit, entre les dettes amortissables, de la manière indiquée dans le tableau ci-après :

NATURE DE LA DETTE.	FONDS D'AMORTISSEMENT.		
	DOTATION.	INTÉRÊTS des capitaux amortis.	Total.
Dettes à 3 %, 1 ^{re} série	1,452,929 17	392,019 »	1,844,948 17
— 2 ^e série	7,266,333 30	1,780,164 »	9,046,497 30
— 3 ^e série	781,524 05	220,624 50	952,148 55
	9,450,786 61	2,392,807 50	11,843,594 11

DOTATIONS.

Les dotations d'amortissement sont mises à la disposition de la Caisse à l'expiration du semestre auquel elles se rapportent. Pour les capitaux nouvellement émis, la dotation ne commence à courir que du premier jour du semestre qui suit celui pendant lequel ils ont été négociés.

(*) La dette à 2 1/2 % n'a pas de dotation qui lui soit propre; mais le Gouvernement a la faculté d'affecter à son extinction les fonds d'amortissement des autres dettes demeurés sans emploi.

Il s'ensuit que le montant de la dotation à ordonnancer au profit de la Caisse d'amortissement à la fin d'un semestre correspond au capital qui était émis au début de ce semestre.

Ainsi, la dotation de la dette à 3 %, 1^{re} série, pour les semestres échus les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet 1907, a été calculée sur le capital qui avait été emprunté jusqu'au 1^{er} juillet 1906 et jusqu'au 1^{er} janvier 1907; celle de la dette à 3 %, 2^e série, ordonnancée les 1^{er} mai et 1^{er} novembre 1907, correspond au capital nominal qui se trouvait émis au 1^{er} novembre 1906 et au 1^{er} mai 1907; enfin, celle de l'emprunt à 3 %, 3^e série, liquidée les 1^{er} février et 1^{er} août 1907, se rapporte au capital émis au 1^{er} août 1906 et au 1^{er} février 1907.

Au surplus, voici, pour les dettes à 3 %, quelle était la situation des capitaux émis à l'époque où les dotations échues et liquidées en 1907 ont pris cours.

Dette à 3 %, 1^{re} série.

Capital émis au 1 ^{er} janvier 1906	fr.	472,989,275	»
— annulé avec jouissance du 1 ^{er} janvier 1906		(¹) 23,700	»
	fr.	472,963,575	»
Capital émis du 1 ^{er} janvier au 30 juin 1906		7,091,700	»
— au 1 ^{er} juillet 1906	fr.	480,055,275	»
— du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 1906		8,508,900	»
— au 1 ^{er} janvier 1907	fr.	488,564,175	»
Montant de la dotation semestrielle échue :			
Le 1 ^{er} janvier 1907 : 0.15 % sur	fr.	480,055,275 =	720,082 94
Le 1 ^{er} juillet 1907 : 0.15 % sur		488,564,175 =	732,846 26
	ENSEMBLE.	fr.	1,482,929 17

Dette à 3 %, 2^e série.

Capital émis au 1 ^{er} mai 1906	fr.	2,375,484,182	22
— du 1 ^{er} mai au 31 octobre 1906		22,974,900	»
— au 1 ^{er} novembre 1906	fr.	2,398,459,082	22
— du 1 ^{er} novembre 1906 au 30 avril 1907		47,304,100	»
— au 1 ^{er} mai 1907	fr.	2,445,763,182	22
Montant de la dotation semestrielle échue :			
Le 1 ^{er} mai 1907 : 0.15 % sur	fr.	2,398,459,082 22 =	3,597,688 62
Le 1 ^{er} novembre 1907 : 0.15 % sur		2,445,763,182 22 =	3,668,644 77
	ENSEMBLE.	fr.	7,266,333 59

(¹) Ce capital, compris dans celui de 29,496,700 francs émis en vertu de l'arrêté royal du 16 juin 1904, pris en exécution de l'article 3 de la loi du 14 mai 1904 autorisant le rachat par l'État des annuités dues par la Chine à des sociétés et particuliers belges, n'a pu recevoir sa destination.

Dette à 3 %, 3^e série.

Capital émis au 1 ^{er} février 1906	fr.	241,241,800	»
— du 1 ^{er} février au 31 juillet 1906		2,159,700	»
— au 1 ^{er} août 1906	fr.	243,381,500	»
— du 1 ^{er} août 1906 au 31 janvier 1907		919,700	»
— au 1 ^{er} février 1907	fr.	244,301,200	»

Montant de la dotation semestrielle échue :

Le 1 ^{er} février 1907 : 0.15 % sur	fr.	243,381,500 =	365,072 25
Le 1 ^{er} août 1907 : 0.15 % sur		244,301,200 =	366,451 80
ENSEMBLE.	fr.		731,524 05

INTÉRÊTS DES CAPITAUX AMORTIS.

La situation ci-après établit comment ont été calculés les intérêts sur capitaux amortis, rattachés aux fonds d'amortissement pendant l'année écoulée.

Dette à 3 %, 1^{re} série.

Capital amorti au 1 ^{er} juillet 1906	fr.	11,500,000	»
— du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 1906		1,016,700	»
— au 1 ^{er} janvier 1907	fr.	12,516,700	»
— du 1 ^{er} janvier au 30 juin 1907		1,101,200	»
— au 1 ^{er} juillet 1907	fr.	13,617,900	»

Intérêts échus sur capitaux amortis :

Le 1 ^{er} janvier 1907 : 1 1/2 % sur	fr.	12,516,700 =	187,750 50
Le 1 ^{er} juillet 1907 : 1 1/2 % sur		13,617,900 =	204,268 50
ENSEMBLE.	fr.		392,019 »

Dette à 3 %, 2^e série.

Capital amorti au 1 ^{er} novembre 1906	fr.	52,248,700	»
— du 1 ^{er} novembre 1906 au 30 avril 1907		4,819,900	»
— au 1 ^{er} mai 1907	fr.	57,068,600	»
— du 1 ^{er} mai au 31 octobre 1907		4,540,400	»
— au 1 ^{er} novembre 1907	fr.	61,609,000	»

Intérêts échus sur capitaux amortis :

Le 1 ^{er} mai 1907 : 1 1/2 % sur	fr.	57,068,600 =	856,029 »
Le 1 ^{er} novembre 1907 : 1 1/2 % sur		61,609,000 =	924,135 »
ENSEMBLE.	fr.		1,780,164 »

Dette à 3 %, 3^e série.

Capital amorti au 1 ^{er} août 1906	fr.	6,534,500	»
— du 1 ^{er} août 1906 au 31 janvier 1907		561,500	»
— au 1 ^{er} février 1907	fr.	7,115,800	»
— du 1 ^{er} février au 31 juillet 1907		476,700	»
— au 1 ^{er} août 1907	fr.	7,592,500	»

Intérêts échus sur capitaux amortis :

Le 1 ^{er} février 1907 : 1 1/2 % sur	fr.	7,115,800	=	106,737	»
Le 1 ^{er} août 1907 : 1 1/2 % sur		7,592,500	=	113,887	50
ENSEMBLE.	fr.			220,624	50

* * *

Le tableau ci-après donne le relevé, par dette et par échéance, des sommes mises à la disposition de la Caisse d'amortissement pendant l'année 1907.

SEMESTRE ÉCHU LE	DOTATIONS SEMESTRIELLES ET INTÉRÊTS DES CAPITAUX AMORTIS.		MONTANT.
	3 %, 1 ^{re} série.		
1 ^{er} janvier 1907	Dotation.	720,082 91	1,844,948 17
	Intérêts	187,750 50	
1 ^{er} juillet 1907	Dotation.	732,846 26	
	Intérêts	204,268 50	
	3 %, 2 ^e série.		
1 ^{er} mai 1907	Dotation.	3,507,688 62	9,046,497 59
	Intérêts	856,020 »	
1 ^{er} novembre 1907	Dotation.	3,068,044 77	
	Intérêts	924,155 »	
	3 %, 3 ^e série.		
1 ^{er} février 1907	Dotation.	365,072 25	952,148 55
	Intérêts	100,737 »	
1 ^{er} août 1907.	Dotation.	366,451 80	
	Intérêts	113,887 50	
			11,843,594 11
			688,344 74
			12,531,938 85

Onzième douzième affecté à l'amortissement du capital payé en exécution de la loi du 6 mars 1897, autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'Etat du chef de la reprise de certains réseaux téléphoniques (art. 29 du Budget de la Dette publique)

Emploi des fonds.

Les fonds confiés à la Caisse d'amortissement doivent, en vertu des contrats d'emprunts, servir à des rachats de titres à la bourse, au cours du jour, pour autant que ce cours ne dépasse pas le pair; les sommes qui n'ont pu recevoir cette destination pendant la durée d'un semestre sont attribuées au Trésor et portées en recette au Budget des recettes et des dépenses extraordinaires.

En 1907, la Caisse a eu à sa disposition les ressources suivantes :

1 ^o Fonds d'amortissement restant à employer au 31 décembre 1906	fr. 2,962,783 12
2 ^o Fonds afférents à l'année 1907	12,531,938 85
ENSEMBLE	fr. 15,494,721 97

Pendant l'année écoulée, elle a affecté une somme de fr. 11,557,962 45

à l'amortissement des capitaux détaillés ci-après :

En 3 % ^o , 1 ^{re} série	fr. 2,066,300 »
— 2 ^e série	8,761,400 »
— 3 ^e série	891,000 »
TOTAL.	fr. 11,718,700 »

Elle a reversé semestriellement au Trésor les seuls excédents insuffisants pour acquérir une coupure de 100 francs; ces excédents se répartissent comme il suit entre les différents fonds qui alimentent la Caisse :

Fonds du 3 % ^o , 1 ^{re} série	fr. 76 33
— 2 ^e série	88 49
— 3 ^e série	112 48
Allocation spéciale	60 70
ENSEMBLE.	fr. 338 »
	11,558,300 45

Au 31 décembre 1907, il restait donc disponible une somme de fr. 3,936,421 52 reportée à l'exercice 1908. Il peut être fait emploi de cette somme jusqu'au 30 avril 1908.

*
* * *

La somme de 338 francs, reversée au Trésor et rattachée au Budget extraordinaire de 1907, se décompose comme il suit :

3 % ^o , 1 ^{re} série.			
a) Somme afférente au semestre échu le			
1 ^{er} juillet 1906 fr.	64 58		
b) Somme afférente au semestre échu le			
1 ^{er} janvier 1907	11 73		
			76 33
3 % ^o , 2 ^e série.			
a) Somme afférente au semestre échu le			
1 ^{er} novembre 1906 fr.	45 74		
b) Somme afférente au semestre échu le			
1 ^{er} mai 1907	42 73		
			88 49
3 % ^o , 3 ^e série.			
a) Somme afférente au semestre échu le			
1 ^{er} août 1906 fr.	40 37		
b) Somme afférente au semestre échu le			
1 ^{er} février 1907	72 11		
			112 48
Allocation spéciale : Somme non employée			
en 1906			60 70
	TOTAL. . . fr.		338 »

Taux des rachats.

Les rachats ont été effectués à des cours variant de 95 à 99 60 pour le 3 %^o, 1^{re} série; de 94 50 à 99 60 pour le 3 %^o, 2^e série, et de 94 73 à 99 60 pour le 3 %^o, 3^e série. — Le cours moyen, pour chaque série, a été respectivement de 97 71, 97 78 et 97 33. Sur l'ensemble des opérations de l'année, il est de 97 73.

Situation des emprunts.

Le tableau ci-dessous indique, en ce qui concerne les dettes auxquelles est attribuée une dotation d'amortissement, le montant, au 31 décembre 1907, des capitaux émis, des capitaux amortis et de ceux qui restaient en circulation.

NATURE DE LA DETTE.	CAPITAUX ÉMIS.	CAPITAUX AMORTIS.	CAPITAUX EN CIRCULATION.
Dettes à 3 % ^o , 1 ^{re} série	405,138,575 »	14,583,000 »	480,555,575 »
— 2 ^e série	2,476,314,182 22	62,306,300 »	2,413,917,882 22
— 3 ^e série	255,500,800 »	7,988,300 »	247,402,500 »
	3,226,845,557 22	84,967,600 »	3,141,875,957 22

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

Les dépôts en numéraire et en fonds publics, dont la Caisse des dépôts avait la garde, s'élevaient au 31 décembre 1907 à 1,420,966,000 francs; ils étaient de 1,304,221,000 francs à la fin de l'année précédente.

Depuis 1905, ces dépôts comprennent les cautionnements constitués, en exécution de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail, par les chefs d'entreprises ou les sociétés qui se sont substituées à leurs obligations et par les établissements agréés pour le service des rentes; ces cautionnements peuvent être versés en numéraire ou en fonds publics belges et étrangers; les cautionnements en numéraire sont assimilés aux dépôts et consignations et jouissent comme eux d'un intérêt annuel de 2 $\frac{1}{2}$ %.

La Caisse des dépôts assume, en outre, la gestion du fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi précitée; ce fonds a pour but de pourvoir au paiement des allocations dues en cas d'accidents, lorsque le chef d'entreprise est en défaut de s'acquitter des obligations qui lui incombent; il est alimenté par des cotisations mises à charge d'une catégorie déterminée de chefs d'entreprises. Les premières opérations à rattacher au fonds de garantie ont été effectuées pendant l'année 1906.

Les placements effectués pour le compte de la Caisse générale d'épargne et de retraite excèdent les réalisations de 115,987,000 francs; le chiffre des cautionnements en numéraire a diminué de 1,255,000 francs, tandis que celui des consignations a augmenté de 1,129,000 francs; le solde des cautionnements en fonds publics s'est accru de 3,893,000 francs.

Le tableau ci-après renseigne le montant des dépôts, par nature de service, depuis l'année 1850 :

ANNÉES.	Situation, au 31 décembre de ces années, des sommes et valeurs (par milliers de francs) déposées du chef de														ANNÉES.
	cautionnements de comptables et de contribuables (en numéraire).	cautionnements d'entrepreneurs, d'ajudicataires et d'agents commerciaux (en numéraire).	cautionnements versés en fonds publics et dépôts de garantie en numéraire (contributeurs et entrepreneurs).	cautionnements versés en exécution de la loi du 24 décembre 1903 sur les accidents du travail		consignations judiciaires et autres (en numéraire).	cautionnements de remplaçants dans la milice (en numéraire).	fonds de rémunération des miliciens, intérêts compris (en numéraire).	application des fonds disponibles de la Caisse générale d'épargne et de retraite (valeur nominale des capitaux).	fonds spécial de prévision monétaire.	fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse.	fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903 sur les accidents du travail.	comptes soldés (pour mémoire).	ENSEMBLE.	
				en numéraire.	en fonds publics belges et étrangers.										
1850	9,608	»	»	»	»	2,905	»	»	»	»	»	»	»	12,513	1850
1855	10,477	705	4,015	»	»	4,746	»	»	»	»	»	»	»	20,601	1855
1860	12,647	1,059	5,510	»	»	7,172	»	»	»	»	»	»	»	26,588	1860
1865	14,762	2,148	12,505	»	»	7,457	»	»	»	»	»	»	»	56,872	1865
1870	15,700	1,405	11,463	»	»	11,197	505	»	6,126	»	»	»	»	46,196	1870
1875	20,988	2,015	15,467	»	»	21,377	2,051	11,362	26,796	»	»	»	5,305	101,420	1875
1880	28,916	5,984	17,732	»	»	52,156	1,534	5,271	64,227	»	»	»	2,552	154,552	1880
1885	56,587	4,506	15,049	»	»	41,053	513	71	156,530	»	»	»	851	254,960	1885
1890	40,897	5,509	14,280	»	»	52,125	517	82	505,018	502	»	»	865	597,595	1890
1895	54,789	4,058	15,759	»	»	50,584	226	92	485,046	594	»	»	»	588,948	1895
1900	44,867	6,259	25,112	»	»	29,402	258	104	726,408	2,760	»	»	»	835,150	1900
1901	44,805	6,214	25,245	»	»	27,919	259	107	796,484	5,199	»	»	»	904,210	1901
1902	51,091	6,186	26,151	»	»	28,857	245	110	885,666	3,551	10,662	»	»	1,012,497	1902
1903	47,248	5,369	26,467	»	»	27,969	245	115	925,767	3,703	17,538	»	»	1,052,219	1903
1904	56,942	6,598	27,410	»	»	27,202	248	117	1,001,440	4,581	24,498	»	»	1,148,636	1904
1905	52,264	6,547	25,103	350	12,465	25,259	251	120	1,059,548	5,875	50,152	»	»	1,217,894	1905
1906	52,864	7,196	28,675	250	21,404	24,948	254	124	1,128,569	6,005	55,916	18	»	1,504,221	1906
1907	50,609	8,196	29,947	250	24,023	26,077	257	127	1,244,556	5,538	51,579	7	»	1,420,966	1907

Le mouvement propre à chaque catégorie de dépôts s'établit comme il suit :

Cautionnements de comptables et de contribuables.

1° En numéraire.

Solde des dépôts au 31 décembre 1906.	fr.	52,863,772	47
Versements reçus en 1907		11,928,713	20
	fr.	64,792,485	67
Mandats acquittés en 1907.		14,183,719	42
Solde au 31 décembre 1907	fr.	50,608,766	25

y compris une somme de 2,170,000 francs restant à inscrire.

2° En fonds publics.

Solde au 31 décembre 1906	fr.	4,732,700	»
Dépôts reçus en 1907		877,400	»
	fr.	5,610,100	»
Restitutions effectuées en 1907		494,800	»
Solde au 31 décembre 1907	fr.	5,115,300	»

Ce solde se décompose comme il suit, d'après la nature des titres en dépôt :

Dette à 2 1/2 %	fr.	575,000	»
— à 3 %		4,540,300	»
	fr.	5,115,300	»

Cautionnements d'entrepreneurs et d'adjudicataires.

1° En numéraire.

	Dépôts préalables.	Cautionnements proprement dits.	Ensemble.
Solde au 31 décembre 1906.	fr. 879,671	» 7,196,372	14 8,076,043
Montant des versements effectués en 1907	8,529,811	5,625,326	35 14,155,137
TOTAUX.	fr. 9,409,482	26 12,821,698	49 22,231,180
Montant des rembourse- ments	8,591,642	11 4,625,133	40 13,016,775
Solde au 31 décembre 1907.	fr. 1,017,840	15 8,196,565	09 ⁽¹⁾ 9,214,405

(¹) Y compris une somme de fr. 803,052 27 restant à inscrire.

2° En fonds publics.

Solde au 31 décembre 1906	fr.	23,061,000	»
Dépôts reçus en 1907		23,184,260	»
	fr.	46,245,260	»
Restitutions effectuées en 1907		22,431,700	»
Solde au 31 décembre 1907	fr.	23,813,560	»
Ce solde se décompose comme il suit :			
Dette belge à 2 1/2 %	fr.	260,300	»
— à 3 %		22,504,400	»
Caisse d'annuités 3 %		351,400	»
— 4 %		9,860	»
— 4 1/2 %		19,700	»
Crédit communal 3 %		65,400	»
— 4 1/2 %		48,900	»
Société Nationale des Chemins de fer vicinaux 3 %		553,600	»
	fr.	23,813,560	»

*Cautionnements versés en exécution de la loi du 24 décembre 1903
sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail.*

1° En numéraire.

Solde au 31 décembre 1906	fr.	250,000	»
Versements effectués en 1907		»	»
	fr.	250,000	»
Mandats acquittés en 1907.		»	»
Solde au 31 décembre 1907	fr.	250,000	»

2° En fonds publics belges et étrangers.

Solde au 31 décembre 1906	fr.	21,404,066	66
Dépôts reçus en 1907		3,134,980	»
	fr.	24,539,046	66
Valeurs restituées pendant l'année		516,100	»
Solde au 31 décembre 1907	fr.	24,022,946	66
Ce solde se décompose comme il suit :			
Dette belge à 3 %	fr.	17,360,400	»
Caisse d'annuités 3 %		260,000	»
Crédit communal 3 %		1,063,500	»
Société Nationale des Chemins de fer vicinaux		1,645,000	»
Emprunt allemand 3 1/2 %		937,500	»
Consolidés anglais		200,000	»
Rente française perpétuelle 3 %		1,043,466	66
Rente française amortissable 3 %		133,000	»
A REPORTER	fr.	22,842,866	66

REPORT . . . fr.	22,842,866 66
Rente hollandaise 2 1/2 % (certificats de).	22,880 »
Emprunt suisse 3 1/2 %	40,000 »
Ville d'Amsterdam 1906, 3 1/2 %	364,000 »
Chemins de fer de l'État hollandais	83,200 »
Chemins de fer fédéraux (Suisse)	700,000 »
Fr.	<u>24,022,946 66</u>

Consignations.

Solde au 31 décembre 1906	fr. 24,948,280 59
Versements de 1907	12,598,799 41
	<u>fr. 37,547,080 »</u>
Remboursements de 1907	11,470,159 84
Solde au 31 décembre 1907	<u>fr. 26,076,920 16</u>

NATURE des DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.	CAPITAUX en dépôt au 31 déc. 1906.	CAPITAUX déposés en 1907.	CAPITAUX remboursés en 1907.	EXCÉDENT		CAPITAUX en dépôt au 31 déc. 1907.
				des DÉPÔTS effectués en 1907 sur les remboursements.	des REMBOURSEMENTS sur les DÉPÔTS effectués en 1907.	
1. Capitaux remboursés par les Pays-Bas	7,546 93	»	»	»	»	7,546 93
2. Saisies réelles du Hainaut	72,385 59	»	»	»	»	72,385 59
3. Cautionnements pour mise en liberté provisoire (Loi du 20 avril 1874.)	134,562 63	95,700 »	51,100 »	44,000 »	»	179,162 63
4. Cautionnements en garantie de droits de succession. (Loi du 27 décembre 1817.)	603,342 74	12,275 30	26,403 06	»	14,127 76	589,214 98
5. Indemnités du chef d'expropriation pour cause d'utilité publique.	3,271,705 72	8,265,486 01	7,351,322 04	914,164 87	»	4,185,870 59
6. Fonds disponibles de la masse des détenus des maisons centrales et de la masse d'habillement des gardiens	113,695 38	19,500 »	6,000 »	13,500 »	»	127,195 38
7. Sommes appartenant à des successions vacantes	187,815 85	34,078 49	»	34,078 40	»	221,894 32
8. Sommes appartenant à des absents	500,954 01	16,973 71	8,156 58	8,837 53	»	509,791 04
9. Fonds de mineurs et interdits. (Loi du 16 décembre 1851.)	12,527,027 33	1,879,379 58	1,628,126 46	251,253 12	»	12,778,280 45
10. Fonds de faillites. (Loi du 18 avril 1851.)	3,492,427 71	1,032,907 07	1,573,504 26	50,403 71	»	3,551,831 42
11. Dépôts de toute autre nature (*)	4,036,818 52	642,497 45	825,567 64	»	183,070 19	3,853,748 13
TOTAUX fr.	24,948,280 59	12,598,799 41	11,470,159 84	1,325,837 82	197,197 95	26,076,920 16
				EXCÉDENT DES DÉPÔTS SUR LES REMBOURSEMENTS. fr.		1,128,639 57

(*) La rubrique *Sommes frappées de saisie-arrêt dans les caisses du Trésor* a été supprimée; les sommes qui y figuraient ont été reportées à la rubrique *Dépôts de toute autre nature*.

Cautionnements de remplaçants.

Ces cautionnements ont été fournis sous le régime de l'article 72 de la loi du 3 juin 1870, modifiée par celle du 18 septembre 1873.

La Caisse est chargée de restituer les cautionnements de remplaçants au fur et à mesure de leur exigibilité; aucun remboursement n'a été effectué en 1907.

Les opérations de l'année se résument comme il suit :

1° Principal.

Solde au 31 décembre 1906 restant inscrit au 31 décembre 1907	fr.	118,864 81
---	-----	------------

2° Intérêts.

Solde au 31 décembre 1906	fr.	138,283 30
Intérêts portés en compte aux remplaçants en 1907		2,963 13
Intérêts inscrits au 31 décembre 1907	fr.	138,216 43
TOTAL GÉNÉRAL	fr.	286,781 24

Caisses de milice

Instituées par la loi du 3 juin 1870 (en liquidation).

Les fonds tenus en réserve pour compléter la liquidation, décrétée par l'article 10 de la loi du 5 avril 1875, des quatre Caisses de milice instituées par la loi du 3 juin 1870, s'élevaient au 31 décembre 1906 à fr. 123,632 90

En 1907, ils se sont accrus des intérêts afférents à l'année 1906, soit de 3,710 40

Fr. 127,343 30

Pendant l'année écoulée, il a été prélevé sur ces fonds, pour le règlement des droits de quelques miliciens appartenant aux levées de 1871, 1873 et 1874, une somme de 684 75

Au 31 décembre 1907, les fonds tenus en réserve s'élevaient à fr. 126,688 55

se répartissant comme il suit entre les quatre Caisses de milice :

Classe de 1871	fr.	2,384 83
— 1872		23,916 65
— 1873		15,266 36
— 1874		85,120 71
	Fr.	126,688 55

Il est à prévoir qu'une grande partie de cette somme pourra être reversée au Trésor après la clôture de la liquidation desdites Caisses.

Fonds spécial de prévision monétaire.

Ce fonds a été constitué au moyen du bénéfice réalisé par la transformation de pièces de 5 francs en monnaies divisionnaires (loi du 17 mai 1886) et de la fabrication de pièces de 1 centime (loi du 14 août 1887). En vertu de la loi du 19 mai 1898, il s'accroît de tous les bénéfices résultant d'opérations monétaires et de frappes de monnaies nationales. Le Gouvernement peut imputer sur ledit fonds les dépenses à faire pour l'entretien de la circulation monétaire, ainsi que la dépense à résulter de l'annulation éventuelle de monnaies de billon retirées de la circulation.

Les capitaux disponibles du Fonds de prévision monétaire sont placés en rentes sur l'État; les intérêts de ces placements viennent augmenter l'actif du fonds.

Au 31 décembre 1906, l'avoir du fonds montait à	fr. 6,004,666	56
En 1907, les recettes (intérêts échus) se sont élevées à	171,342	»
	<hr/>	
	Fr. 6,176,008	56
et les dépenses à	637,888	22
	<hr/>	
Reste	fr. 5,538,120	34

Le chiffre des dépenses se décompose comme il suit :

Remboursement à la Banque Nationale de Belgique du solde des pièces anciennes de nickel remises par elle à l'Administration des Monnaies, et dont la contre-valeur en pièces nouvelles avait été versée, avant le 31 décembre 1906, au Fonds de prévision monétaire fr. 496,628 25

Païement du solde des achats de métal neuf destiné à la frappe de monnaies de nickel et du solde des frais de fabrication de ces monnaies 58,779 06

Païement des frais de fabrication de pièces de 50 centimes et de 1 centime en métal provenant de la refonte de pièces usées d'argent et de cuivre 29,191 51

Remise à la Banque d'une somme correspondant à l'excédent de la valeur nominale des pièces refondues sur celle des pièces nouvelles de 50 centimes et de 1 centime 53,289 40

ENSEMBLE. fr. 637,888 22

Au 31 décembre 1906, le Fonds de prévision monétaire possédait, en titres 3 %, un capital nominal de 5,954,200 francs dont le prix de revient s'élevait à fr. 5,965,589 24

En 1907, une somme de 48,408 35 a été appliquée à l'achat d'un capital de 50,000 francs en titres de la même dette.

A REPORTER fr. 6,013,997 57 5,538,120 34

REPORTS fr. 6,013,997 57 5,538,120 34

Par contre, il a été réalisé un capital nominal de 485,600 francs, dont le produit net s'est élevé à 484,831 13

Au 31 décembre 1907, le Fonds de prévision monétaire possédait ainsi un capital nominal de 5,518,600 francs en titres 3 %, dont le prix de revient s'élevait à fr. 5,529,166 44

Le solde en deniers, disponible à cette date, était de fr. 8,933 90

Fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse.

Ce fonds a été institué par l'article 11 de la loi du 10 mai 1900, qui l'a rattaché à la Caisse des dépôts et consignations.

Il est destiné à payer les primes d'encouragement accordées en vue de la constitution de pensions de vieillesse, et à liquider les allocations annuelles de 65 francs octroyées à des ouvriers et anciens ouvriers qui se trouvent dans le besoin.

Il est alimenté par une dotation fixe inscrite chaque année au Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail et, en cas d'insuffisance, par des ressources exceptionnelles à solliciter de la Législature; fixée primitivement à 12 millions de francs (années 1901 et 1902), cette dotation a été portée à 15 millions par la loi du 18 février 1903 (années 1903 à 1905); à raison de l'accroissement de la dépense résultant de l'octroi des primes d'encouragement, elle a dû être augmentée à nouveau: la loi budgétaire de 1906 l'a élevée à 16 millions de francs.

Voici comment s'établit la situation de ce Fonds spécial :

Solde au 31 décembre 1906	fr.	33,915,838 40
RECETTES DE 1907.		16,003,375 »
savoir : Versement de l'allocation bud- gétaire de 1907	fr.	16,000,000 »
Restitution de primes d'encou- ragement		3,375 »
ENSEMBLE.	fr.	<u>16,003,375 »</u>
	Fr.	49,919,213 40
DÉPENSES :		
Second terme des pensions de l'année 1903. (Solde.)	fr.	1,329,445 »
Pensions de l'année 1904		13,110,857 50
Primes d'encouragement accordées en 1907		4,100,000 »
		<u>18,540,302 50</u>
Solde au 31 décembre 1907	fr.	<u>31,378,910 90</u>

Cette somme est entièrement engagée; elle est destinée à rembourser

à l'Administration des Postes, chargée du paiement des allocations de 68 francs, le montant des avances faites de ce chef jusqu'en 1907 inclusivement

Fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail.

En attendant le recouvrement des cotisations de garantie, lesquelles n'étaient exigibles qu'à l'expiration de la première année d'application de la loi précitée, c'est-à-dire à partir du 1^{er} juillet 1906, le Trésor a avancé audit fonds une somme de 20,000 francs pour lui permettre de faire face aux dépenses dont il a la charge; cette somme a été imputée sur le crédit de 150,000 francs ouvert pour cet objet au Ministère des Finances et des Travaux publics par l'article 3 de la loi contenant le Budget extraordinaire de l'exercice 1905.

Les opérations du Fonds de garantie effectuées pendant l'année 1907 se résument comme il suit :

Solde au 31 décembre 1906	fr.	18,509 59
Restitution par la Caisse de retraite d'une somme mise à sa disposition pour constitution de rente.		712 99
	Fr.	19,222 58
Allocations payées à la suite d'accidents (mandats acquittés).		11,844 23
Solde au 31 décembre 1907.	fr.	<u>7,378 35</u>

Emploi des fonds de cautionnements et de consignations.

Le produit des placements effectués au moyen des fonds de dépôts et de consignations s'est élevé, en 1907, à la somme de fr. 2,794,399 »

D'autre part, le Budget de la Dette publique a supporté une charge de 2,295,218 55
se décomposant comme il suit :

Intérêts des cautionnements de comptables et de contribuables	fr.	1,516,475 16
Intérêts des cautionnements de remplaçants		2,963 13
Intérêts des cautionnements d'entrepreneurs		178,393 88
Intérêts des cautionnements (accidents du travail)		6,250 »
Intérêts des consignations		591,436 38
	fr.	<u>2,295,218 55</u>
L'excédent en faveur du Trésor est donc de	fr.	<u>499,180 45</u>

Caisse générale d'épargne et de retraite.

Les placements définitifs de la Caisse générale d'épargne et de retraite sont effectués par la Caisse des dépôts et consignations, qui a la garde des valeurs et qui est chargée des réalisations (art. 30 de la loi du 16 mars 1865).

L'annexe n° 3 fait connaître les diverses opérations réalisées en exécution des décisions du Conseil d'administration de la Caisse d'épargne.

La Caisse des dépôts avait en dépôt, au 31 décembre 1906, des valeurs s'élevant en capital nominal à fr. 1,025,532,562 60

Les placements de 1907 ont atteint 123,381,300 »

ENSEMBLE. fr. 1,148,733,862 60

et les réalisations 13,336,785 10

Le capital restant placé à la fin de l'année 1907 est donc

de fr. 1,135,397,077 80

Au 31 décembre 1906, la Caisse d'épargne possédait des créances hypothécaires

s'élevant à fr. 14,426,963 58

Elle a consenti en 1907 de nouveaux prêts pour

2,876,837 77

ENSEMBLE. fr. 17,303,801 35

Les remboursements se sont élevés à 1,022,695 54

Reste au 31 décembre 1907. 16,281,105 81

La Caisse d'épargne peut, en vertu de l'article 5 de la loi du 9 août 1889, prêter des capitaux aux sociétés ayant pour objet la construction ou l'achat d'habitations ouvrières

Au 31 décembre 1906, le solde des placements de cette nature était de . fr. 66,600,815 30

De nouveaux prêts ont été consentis en 1907 pour

4,657,779 58

ENSEMBLE. fr. 71,258,594 68

Les remboursements se sont élevés à 428,968 14

Reste au 31 décembre 1907. 70,829,626 54

Elle a en outre été autorisée par la loi du 15 avril 1884, modifiée par celle du 21 juin 1894, à employer une partie de ses fonds disponibles en prêts agricoles.

A REPORTER. fr. 1,222,507,809 85

REPORT. . . fr. 1,222,507,809 85

Le solde des capitaux ainsi employés était, au 31 décembre 1906, de fr. 9,140,284 09

En 1907, des prêts ont été consentis pour une somme totale de 3,022,925 »
à l'intervention des comptoirs agricoles de Bruges, Gand, Gembloux, Genappe, Florennes, Namur, La Hulpe, Liège et Louvain.

ENSEMBLE. . . . fr. 12,163,209 09

Les remboursements effectués en 1907 se sont élevés à 1,515,091 98

Le solde au 31 décembre 1907 est donc de 10,648,117 11

En 1884, le Trésor a cédé à la Caisse d'épargne les annuités souscrites par les provinces et les communes en remboursement des avances faites pour construction et ameublement de maisons d'école; le montant des annuités restant en portefeuille au 31 décembre 1907 est de 477,721 48

Elle a en outre escompté d'autres annuités dont le solde s'élevait, au 31 décembre 1907, à 10,507,277 56

Les cautionnements fournis par les membres des comptoirs agricoles et par les caissiers de la Caisse d'épargne 400,463 60

de même que les titres déposés à la Caisse d'épargne par les chefs d'entreprises pour garantir le service de rentes dues en cas d'accidents (art. 16, § 3, de la loi du 24 décembre 1903 sur les accidents du travail). 15,000 »

sont également placés sous le dossier de la Caisse des dépôts et consignations.

TOTAL. . . . fr. 1,244,556,389 60

Les placements en fonds publics faits par cette dernière Caisse pour le compte de déposants à la Caisse d'épargne se sont élevés en capital nominal à 4,460,300 francs.

Le 31 mars 1908.

Le Ministre des Finances,

JUL. LIEBAERT.

ANNEXES.

SITUATION GÉNÉRALE

DE

LA CAISSE D'AMORTISSEMENT

PRÉSENTANT

LE RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS FAITES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1907.

ANNEXE N° 1.

FONDS D'AMORTISSEMENT ET EMPLOI DE CES FONDS.

DÉSIGNATION.	DETTES.			Totaux.
	5 % (1 ^{re} série).	5 % (2 ^{me} série).	5 % (3 ^{me} série).	
	403,138,575	2,476,514,162 22	255,590,800	3,226,843,557 22

FONDS D'AMORTISSEMENT.

1° Dotations et intérêts des capitaux amortis.

Dotations annuelles	1,452,929 17	7,206,333 59	751,524 05	9,450,786 81
Intérêts des capitaux amortis	392,019	1,780,164	220,624 50	2,392,807 50
Fonds d'amortissement de l'année 1907	1,844,948 17	9,040,497 59	952,148 53	11,843,594 11
Dotations et intérêts des années antérieures	9,825,803 13	82,173,267 13	6,013,451 10	98,010,521 36
	11,668,751 30	91,219,764 52	6,965,599 63	109,854,115 47

2° Allocation spéciale.

Onzième douzième affecté à l'amortissement du capital payé en exécution de la loi du 6 mars 1897, autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise de certains réseaux téléphoniques (art. 29 du Budget de la Dette publique)				688,344 74
Allocations antérieures (10 premiers douzièmes)				6,883,447 40
				7,571,792 14

EMPLOI DES FONDS.

1° Dotations et intérêts des capitaux amortis.

Coût des rachats effectués en 1907	1,844,891 46	8,169,668 74	855,122 96	10,869,683 16
Coût des rachats effectués antérieurement	9,118,455 01	51,985,712 87	4,904,456 93	66,008,624 81
	10,963,346 47	60,155,381 61	5,759,579 89	76,878,307 97
Attribution au Trésor des fonds demeurés sans emploi	76 55	88 49	112 48	277 50
Versements effectués antérieurement de ce chef	705,283 54	27,224,936 79	1,108,953 80	29,039,174 13
	11,668,706 54	87,380,406 89	6,868,646 17	105,917,759 40
Encaisse au 31 décembre 1907	44 96	3,839,357 63	96,953 48	3,936,356 07
	11,668,751 30	91,219,764 52	6,965,599 65	109,854,115 47

2° Allocation spéciale.

Coût des rachats effectués en 1907	189,428 71	480,180 54	18,670 04	688,279 29
Coût des rachats effectués antérieurement	3,350,776 40	"	2,155,471 17	5,506,247 57
	3,540,205 11	480,180 54	2,174,141 21	6,194,526 86
Attribution au Trésor des fonds non employés au rachat de titres				60 70
Versements effectués antérieurement de ce chef				1,377,139 13
				7,571,726 69
Solde disponible à reverser au Trésor en 1908				65 46
				7,571,792 14

**CAPITAL NOMINAL DES TITRES RACHETÉS ET BRULÉS PUBLIQUEMENT
OU FRAPPÉS DU TIMBRE D'AMORTISSEMENT.**

DÉSIGNATION.	DETTES.			
	3 % (1 ^{re} série).	3 % (2 ^{me} série).	3 % (3 ^{me} série).	Totaux.
	495,138,575	2,476,314,182 22	255,590,800	3,226,843,557 22

TITRES RACHETÉS.

Titres rachetés pendant l'année 1907	2,086,300	8,761,400	891,000	11,718,700
Titres rachetés antérieurement	12,516,700	53,634,900	7,097,300	73,248,900
	14,583,000	62,396,300	7,988,300	84,967,600

TITRES BRULÉS OU ANNULÉS.

Titres brûlés	10,588,500	43,950,800	5,783,300	60,322,600
Titres frappés du timbre : <i>Racheté pour l'amortissement.</i>	3,994,500	18,445,500	2,205,000	24,645,000
	14,583,000	62,396,300	7,988,300	84,967,600

ÉTAT COMPARATIF

*de la dette dotée d'un amortissement et de la portion de cette dette amortie
au 31 décembre 1907.*

1° Titres émis	495,138,575	2,476,314,182 22	255,590,800	3,226,843,557 22
2° — amortis	14,583,000	62,396,300	7,988,300	84,967,600
3° — restant à amortir	480,555,575	2,413,917,882 22	247,402,500	3,141,875,957 22

Bruxelles, le 31 mars 1908.

*Le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique,
chargé de la gestion de la Caisse d'amortissement,*

G. VAN CUTSEM.

ANNEXE N° 2.

SITUATION DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET

ACTIF.

Dépôts et

Trésor public.	{	Son compte courant	122,543,113 78	} 122,440,130 88
		Mandats en circulation	97,017 15	

Fonds publics et dépôts

Caissier de l'État, S/C de cautionnements en fonds publics et dépôts de garantie en numéraire	53,969,646 81
Placements définitifs pour le compte de la Caisse générale d'épargne et de retraite	1,244,140,926 "
Cautionnements des membres des comptoirs agricoles, etc.	400,465 60
Dépôts de garantie effectués à la Caisse d'épargne en vertu de l'article 16 de la loi du 24 décembre 1903 sur les accidents du travail.	15,000 "

Placement des

Caissier de l'État, S/C crédits et dispositions	100,381 41
---	------------

A REPORTER. fr. 1,421,066,448 70

CONSIGNATIONS, AU 31 DÉCEMBRE 1907.

PASSIF.

consignations.

Cautionnements en numéraire de comptables et de contribuables	{ Inscrits fr. 48,399,306 69 } A inscrire 2,170,000 » }	50,569,306 69	} 50,608,766 25
Mandats émis pour remboursement de cautionnements de comptables, restant à payer		39,459 56	
Cautionnements en numéraire des entrepreneurs, adjudicataires, etc.	{ Inscrits fr. 7,330,066 45 } A inscrire 803,052 27 }	8,139,118 72	} 8,106,565 09
Mandats émis pour remboursement de cautionnements d'entrepreneurs, restant à payer		57,446 37	
Cautionnements en numéraire versés en exécution de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail.	{ Inscrits fr. 250,000 » } A inscrire » }		250,000 .
Consignations de toute nature			26,076,920 16
Cautionnements de remplaçants.	{ Principal fr. 118,364 81 } Intérêts 138,216 43 }	256,781 24	} 256,781 24
Mandats émis pour remboursement de cautionnements de remplaçants, restant à payer			
Caisse de milice. (Rémunération des miliciens.) (Levée de 1871).			2,384 83
— — — (— 1872).			23,916 65
— — — (— 1873).			15,266 36
— — — (— 1874).			85,120 71
Fonds de prévision monétaire			5,538,120 34
Fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse (art. 11 de la loi du 10 mai 1900).			31,378,910 90
Fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi précitée du 24 décembre 1903		7,267 13	} 7,378 35
Mandats pour allocations dues à la suite d'accidents, restant à payer.		111 22	

de garantie en numéraire.

Cautionnements en fonds publics de contribuables et dépôts de garantie	{ Numéraire 1,017,840 15 } Fonds publics 28,928,860 » }	29,946,700 15
Cautionnements en fonds publics belges et étrangers constitués en exécution de la loi précitée du 24 décembre 1903.		24,022,946 66
Caisse générale d'épargne et de retraite		1,244,566,339 60

fonds de dépôt.

Trésor public, S/C d'avances.	88,883,660 63
Caisse générale d'épargne.	571 70

A REPORTER. fr. 1,509,850,399 62

ACTIF.

Rapport. fr. 1,421,066,448 70

Fonds nationaux représentant les capitaux de cautionnements et de consignations :

Fr. 6,224,760 59	capital nominal de titres à 2 1/2 % belge	acquis pour fr.	3,593,671 22
19,567,375	• — — 3 % — (1 ^{re} série)	—	19,097,163 59
59,012,615 72	• — — 3 % — (2 ^e série)	—	50,300,912 67
10,573,800	• — — 3 % — (3 ^e série)	—	10,220,334 66
300	• — d'obligations 4 % de la Caisse d'annuités	—	322 31
2,865	• — — 4 1/2 % —	—	3,312 41
9,500	• — d'actions privilégiées Grand-Luxembourg	—	12,379 07
<hr/>			
Fr. 95,191,235 31	—	fr. 85,128,095 93

Fonds nationaux de la caisse de milice (Levée de 1871) :

Fr. 2,384 85	livret de la Caisse d'épargne	acquis pour fr.	2,384 85
--------------	---	-----------------	----------

Fonds nationaux de la caisse de milice (Levée de 1872) :

Fr. 23,916 65	livret de la Caisse d'épargne	—	23,916 65
---------------	---	---	-----------

Fonds nationaux de la caisse de milice (Levée de 1873) :

Fr. 15,266 36	livret de la Caisse d'épargne	—	15,266 36
---------------	---	---	-----------

Fonds nationaux de la caisse de milice (Levée de 1874) :

Fr. 85,120 71	livret de la Caisse d'épargne	—	85,120 71
---------------	---	---	-----------

Fonds de prévision monétaire :

Fr. 1,615,400	• capital nominal de titres à 3 % belge (1 ^{re} série)	acquis pour fr.	1,610,317 98
2,575,000	• — — 3 % — (2 ^e série)	—	2,579,694 62
1,328,200	• — — 3 % — (3 ^e série)	—	1,339,153 84
<hr/>			
Fr. 5,518,600	—	5,529,166 44

Fr. 1,509,850,399 62

PASSIF.

REPORT. . . fr. 1,509,850,399 62

Fr. 1,509,850,399 62

Bruxelles, le 31 mars 1908.

*Le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique, chargé
de la gestion de la Caisse des dépôts et consignations*

G. VAN CUTSEM

ANNEXE N° 3.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

Mouvement et situation du portefeuille.

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1907.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1907.
Caisse des dépôts et consignations :					
Titres 2 1/2 % belge.	6,224,584 41	185 18	6,224,769 59	•	6,224,769 59
— 3 % — (1 ^{re} série)	17,005,575 •	2,837,300 •	19,842,875 •	275,500 •	19,567,375 •
— 3 % — (2 ^e série)	59,708,155 72	1,534,960 •	61,243,115 72	2,230,500 •	59,012,615 72
— 3 % — (3 ^e série)	11,131,200 •	206,000 •	11,337,200 •	963,400 •	10,373,800 •
Obligations 4 % Caisse d'annuités	300 •	•	300 •	•	300 •
— 4 1/2 % —	2,865 •	•	2,865 •	•	2,865 •
Act. priv. de la G ^{de} C ^{ie} du Luxembourg.	9,500 •	•	9,500 •	•	9,500 •
	94,082,180 13	4,578,445 18	98,660,625 31	3,469,400 •	95,191,225 31
Caisse de milice. — Levée de 1871 :					
Livret de la Caisse d'épargne	2,489 82	76 14	2,565 96	181 13	2,384 83
Caisse de milice. — Levée de 1872 :					
Livret de la Caisse d'épargne	23,220 05	696 60	23,916 65	•	23,916 65
Caisse de milice. — Levée de 1873 :					
Livret de la Caisse d'épargne	14,077 41	449 31	15,426 72	160 36	15,266 36
Caisse de milice. — Levée de 1874 :					
Livret de la Caisse d'épargne	82,945 62	2,488 35	85,433 97	313 26	85,120 71
Fonds de provision monétaire :					
Titres 5 % belge (1 ^{re} série)	2,101,000 •	•	2,101,000 •	485,600 •	1,615,400 •
— 3 % — (2 ^e série)	2,525,000 •	50,000 •	2,575,000 •	•	2,575,000 •
— 3 % — (3 ^e série)	1,328,200 •	•	1,328,200 •	•	1,328,200 •
	5,954,200 •	50,000 •	6,004,200 •	485,600 •	5,518,600 •

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1907.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1907
Caisse générale d'épargne et de retraite :					
Titres 2 $\frac{1}{2}$ % belge	17,749,600	.	17,749,600	71,500	17,678,100
— 3 % — (1 ^{re} série)	99,198,500	100,000	99,298,500	418,800	98,879,700
— 3 % — (2 ^e série)	372,953,550	62,310,000	435,263,550	2,028,200	433,235,350
— 5 % — (3 ^e série)	92,499,500	10,130,600	102,630,100	333,200	102,296,900
Bons du Trésor belge, 3 $\frac{1}{2}$ %	10,000,000	10,000,000	.	10,000,000
Obligations 4 $\frac{1}{2}$ % Caisse d'annuités	150,200	.	150,200	1,000	149,200
— 4 % —	372,700	.	372,700	3,100	369,600
— 5 % —	20,727,200	.	20,727,200	201,100	20,526,100
— 2 $\frac{1}{2}$ % —	3,644,000	.	3,644,000	46,000	3,598,000
— 4 $\frac{1}{2}$ % Crédit communal	14,146,400	14,200	14,160,600	259,300	13,901,300
— 3 % —	68,767,900	5,607,500	74,375,400	1,614,100	72,761,300
— 3 % — 1881.	209,400	.	209,400	6,000	203,400
— 3 % Vicinaux (janv.-juil.)	1,020,300	.	1,020,300	5,300	1,015,000
— 3 % — (mai-nov.)	11,534,000	2,000,000	13,534,000	29,500	13,504,500
— 2 $\frac{1}{2}$ % —	4,049,280	.	4,049,280	19,440	4,029,840
— 3.00 % Prov. d'Anvers 1901.	913,000	.	913,000	20,000	893,000
— 3 % — 1891.	465,500	.	465,500	5,000	460,500
— 2 $\frac{1}{2}$ % — 1896.	1,933,500	.	1,933,500	17,500	1,916,000
— 2 $\frac{1}{2}$ % Brabant	8,405,000	.	8,405,000	529,000	8,076,000
— 2 $\frac{1}{2}$ % Flandre orientale	1,925,000	.	1,925,000	17,000	1,908,000
Bons au porteur 4.25 % Flandre orient.	200,000	200,000	.	200,000
Obligations 4 $\frac{1}{2}$ % Prov. de Hainaut	58,000	.	58,000	1,500	56,500
— 3 $\frac{1}{2}$ % —	2,406,000	.	2,406,000	15,000	2,391,000
— 2 $\frac{1}{2}$ % Prov de Liège 1894.	836,000	.	836,000	22,000	814,000
— 3 % Prov. de Namur 1886.	31,500	.	31,500	500	31,000
— 3.60 % — 1902.	476,000	.	476,000	9,000	467,000
— 3 % Alost 1891	814,000	.	814,000	7,000	807,000
Bons au porteur 3.75 % Andenne	100,000	100,000	.	100,000
Obligations 3 % Anderlecht 1904	995,000	.	995,000	4,500	990,500
Bons de caisse 3.60 % Anderlecht 1905.	1,200,000	.	1,200,000	.	1,200,000
Obligations 3 $\frac{1}{2}$ % Anderlecht 1907	1,000,000	1,000,000	1,500	998,500
Bons de caisse 3 $\frac{1}{2}$ % Berchem 1904	500,000	.	500,000	.	500,000
Bons au porteur 3.75 % Berchem 1907.	500,000	500,000	.	500,000
Obligations 2 $\frac{1}{2}$ % Binche 1894.	642,000	.	642,000	7,000	635,000
À REPORTER. fr.	728,601,030	91,762,300	820,363,330	5,493,040	814,870,290

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1907.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1907.
REPORT . . . fr.	728,601,050	91,762,500	820,363,550	5,495,040	814,870,290
Obligations 3 % Blankenberghe 1885.	111,000	"	111,000	2,000	109,000
— 3 % — 1895.	31,500	"	31,500	"	31,500
— 3 % Borgerhout 1904 . . .	640,000	241,500	881,500	4,000	877,500
— 2 1/2 % Bruges 1896. . .	10,552,500	"	10,552,500	37,000	10,515,500
— 3 % Charleroi 1880 . . .	122,000	"	122,000	1,000	121,000
— 3 % — 1905 . . .	1,488,000	"	1,488,000	9,500	1,478,500
— 2 1/2 % Courtrai 1897 . . .	940,000	"	940,000	7,500	932,500
— 3 % Dinant 1902 . . .	978,000	"	978,000	5,000	973,000
— 3 % Dison 1882 . . .	268,500	"	268,500	4,500	264,000
— 2 1/2 % Etterbeek 1896. . .	1,588,000	"	1,588,000	13,000	1,575,000
— 3 % — 1902. . .	1,271,000	"	1,271,000	7,000	1,264,000
— 3 % Forest-lez-Bruxelles 1898.	413,400	"	413,400	2,600	410,800
— 3 % — 1905.	621,500	421,500	1,043,000	7,000	1,036,000
— 3 % Gand 1902 . . .	10,307,000	"	10,307,000	59,000	10,248,000
Bons de caisse 3.60 % Herstal 1906 . . .	150,000	"	150,000	100,000	50,000
Obligations 3 % Ixelles 1880. . . .	254,000	"	254,000	8,000	246,000
— 3 % — 1894. . . .	1,128,000	"	1,128,000	3,000	1,125,000
— 2 1/2 % — 1895. . . .	1,679,500	"	1,679,500	14,500	1,665,000
— 3 % — 1897. . . .	1,008,000	"	1,008,000	6,500	1,001,500
— 3 % — 1902. . . .	599,500	"	599,500	3,500	596,000
— 3 % Laeken 1885	46,500	"	46,500	"	46,500
— 3 % — 1894	855,000	"	855,000	6,500	848,500
— 3 % — 1902	4,048,000	"	4,048,000	9,500	4,038,500
— 3 % — 1905	1,494,500	"	1,494,500	1,500	1,493,000
— 2 1/2 % Ville de Liège 1853.	151,200	"	151,200	10,240	140,960
— 3 % — 1860.	31,000	"	31,000	2,700	28,300
— 3 % Lodelinesart 1895 . . .	234,500	"	234,500	1,500	233,000
— 3 % Lokeren 1891	368,500	"	368,500	3,500	365,000
— 3 % Malines 1885	87,000	"	87,000	1,000	86,000
Bons de caisse 5 1/2 % Menin	90,000	"	90,000	"	90,000
Obligations 3 % Middelkerke 1898. . .	867,000	"	867,000	5,500	861,500
— 3 % Ville de Namur 1887 . . .	129,000	"	129,000	500	128,500
— 2 1/2 % — 1894	347,000	"	347,000	3,000	344,000
— 3 % — 1898	584,500	"	584,500	1,000	583,500
A REPORTER. . . . fr.	772,084,150	92,425,500	864,509,650	5,834,080	858,675,550

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1907.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1907.
REPORT. fr.	772,084,130	92,425,300	864,509,430	5,834,080	838,675,350
Obligations 3 % Ville de Namur 1905 .	398,500	"	398,500	1,000	397,500
— 3 % — 1907 .	"	3,809,000	3,809,000	"	3,809,000
Bons de caisse 3.75 % Ostende 1906 .	500,000	"	500,000	500,000	"
Obligations 2 1/2 % Roulers 1895 . .	1,379,500	"	1,379,500	11,500	1,368,000
— 3 % Saint-Gilles 1882 . .	187,000	"	187,000	3,000	184,000
— 3 % — 1895 . .	483,000	"	483,000	54,500	428,500
— 3 % — 1894 . .	672,500	"	672,500	2,500	670,000
— 3 % — 1895 . .	267,500	"	267,500	26,500	241,000
— 3 % — 1897 . .	1,342,500	"	1,342,500	7,000	1,335,500
— 3 % — 1902 (avril-octobre).	2,105,000	"	2,105,000	12,000	2,093,000
— 3 % — 1902 (mars-sept.).	540,500	"	540,500	3,000	537,500
— 3 % — 1902 (15 mai-15 nov.).	6,250,000	"	6,250,000	35,000	6,215,000
Bons de caisse 3.75 % Saint-Gilles 1905.	1,000,000	"	1,000,000	"	1,000,000
Bons au porteur 3.75 % St-Gilles 1907.	"	300,000	300,000	"	300,000
Bons communaux Saint-Gilles	247,932 60	"	247,932 60	85,705 10	162,227 50
Obligations 5 % St-Josse-ten-Noode 1881.	515,000	"	515,000	8,000	507,000
— 3 % — 1894 .	34,500	"	34,500	"	34,500
— 3 % — 1902 .	316,000	"	316,000	2,000	314,000
— 2 1/2 % Schaerbeek 1897 .	1,067,500	"	1,067,500	8,500	1,059,000
— 3 % — 1894 .	918,000	"	918,000	3,500	914,500
— 3 % — 1902 .	650,000	"	650,000	3,500	646,500
— 3 % — 1904 .	9,008,000	1,842,000	10,850,000	26,000	10,824,000
Bons de caisse 3.75 % — 1907 .	"	5,000,000	5,000,000	"	5,000,000
Obligations 3 % Spa	498,000	"	498,000	500	497,500
— 4 % Thuin	13,000	"	13,000	"	13,000
— 3 % Turnhout 1899 . .	387,500	"	387,500	5,000	382,500
— 3 % Verviers 1893 . . .	734,500	"	734,500	8,000	726,500
— 3 % Watermael-Boitsfort .	434,500	108,000	542,500	1,500	541,000
Bons au porteur 3.75 % Wenduyne s/Mer 1907.	"	200,000	200,000	"	200,000
Bons de caisse 3.60 % Willebroeck . .	30,000	"	30,000	30,000	"
Obligations 3.25 % Assurances générales	8,000,000	"	8,000,000	"	8,000,000
— 3 1/2 % — —	500,000	"	500,000	"	500,000
A REPORTER. fr.	810,564,582 60	103,684,300	914,248,882 60	6,072,285 10	907,676,577 50

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1907.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1907.
REPORT . . . fr.	810,564,562 60	105,684,300	914,248,862 60	6,672,285 10	907,576,577 50
Obligations 3 1/2 % Banque belge de chemins de fer. . . .	1,916,000	"	1,916,000	16,000	1,900,000
— 5.60 % Caisse de Reports	1,000,000	"	1,000,000	"	1,000,000
— 3 1/2 % Ci ^e immobilière . .	3,500,000	"	3,500,000	500,000	3,000,000
— 3.20 % Crédit foncier . .	3,150,000	"	3,150,000	200,000	2,950,000
— 3 1/2 % —	2,700,000	"	2,700,000	"	2,700,000
— 5.60 % —	3,103,000	"	3,103,000	300,000	2,803,000
— 3.70 % —	"	2,000,000	2,000,000	"	2,000,000
— 5 % Galeries Saint-Hubert.	201,500	"	201,500	500	201,000
— 3 1/2 % Société générale . .	3,963,000	"	3,963,000	63,000	3,900,000
— 3 % Anvers-Gand	436,500	30,500	517,000	12,000	505,000
Actions privilégiées 3 % Anvers-Gand .	224,000	12,500	236,500	6,500	250,000
Obligations 3 % Anvers-Rotterdam . .	5,412,000	171,500	5,583,500	61,000	5,522,500
— 3 % Braine-Gand. . . .	1,335,000	92,000	1,927,000	16,500	1,910,500
Actions privilégiées 3 %, Bruxelles-Lille-Calais.	2,190,500	42,000	2,232,500	18,000	2,214,500
Obligations 3 3/4 % Charleroi-frontière.	515,000	23,500	538,500	9,500	529,000
— 4 % Chem. de fer au Brésil.	4,994,000	2,500,000	7,494,000	21,500	7,472,500
— 4 1/2 % Chemin de fer du Congo	1,687,000	"	1,687,000	2,500	1,684,500
— 4 % — —	7,925,000	"	7,925,000	11,500	7,913,500
— 5 % — —	9,430,500	"	9,430,500	67,000	9,363,500
— 3 % Eecloo-Gand	547,000	9,000	556,000	8,000	548,000
— 3 % Est belge.	5,738,500	124,500	5,863,000	76,300	5,786,500
— 3 % Fland occident. 1 ^{re} sér.	522,000	10,500	532,500	10,500	522,000
— 3 % — 2 ^e sér.	4,060,500	148,500	4,209,000	71,000	4,138,000
— 5 % Haut et Bas-Flénu. . .	43,000	"	48,000	5,000	43,000
— 3 % Liège-Maestricht . . .	1,166,000	84,000	1,250,000	11,500	1,238,500
— 3 % Liégeois-Limbourgeois.	10,434,000	75,500	10,509,500	83,000	10,424,500
— 3 % Liégeois-Namurois. . .	6,737,500	152,500	6,890,000	28,000	6,862,000
Actions à revenu fixe Liégeois-Namurois.	17,008,500	1,000	17,009,500	"	17,009,500
Obligations 3 % Chem de fer de Maeseyck.	692,000	5,000	695,000	32,000	663,000
— 3 % Malines-Terneuzen. . .	1,796,000	"	1,796,000	13,000	1,783,000
— 3 % Mons-Hautmont	742,000	76,000	818,000	11,500	806,500
— 8 % —	1,240,000	54,000	1,294,000	12,000	1,282,000
— 3 % Namur-Liège 1 ^{re} et 2 ^e s.	7,793,000	279,000	8,072,000	123,500	7,948,500
A REPORTER. . . . fr.	923,322,562 60	109,373,800	1,032,696,362 60	8,465,285 10	1,024,451,077 50

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1907.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1907.
REPORT fr.	923,322,562 60	109,573,800	1,032,896,362 60	8,465,285 10	1,024,431,077 50
Obligations 3 ^o / ₀ Nord belge	6,766,000	•	6,766,000	122,000	6,644,000
— 3 ^o / ₀ Nord de la Belgique	6,638,000	122,500	6,760,500	74,000	6,686,500
— 3.60 ^o / ₀ Chemins de fer réunis.	1,554,000	1,000,000	2,554,000	24,500	2,529,500
— 3 ^o / ₀ Sambre-et-Meuse	806,500	•	806,500	12,500	794,000
— 4 ^o / ₀ —	151,000	•	151,000	15,000	136,000
— 4 ¹ / ₂ ^o / ₀ —	842,000	•	842,000	30,000	812,000
— 3 ^o / ₀ Tongres-Bilsen	78,000	•	78,000	11,500	66,500
Actions privilégiées 3 ^o / ₀ Tournai-Jurbise.	2,821,000	25,500	2,844,500	31,000	2,813,500
Obligations 4 ^o / ₀ Entrepr. gén. de travaux.	1,239,000	•	1,239,000	42,000	1,197,000
— 4 ^o / ₀ Tramways d'Anvers	3,677,500	3,000,000	6,677,500	25,000	6,652,500
— 4 ^o / ₀ — de Barcelone	•	1,000,000	1,000,000	•	1,000,000
— 4 ^o / ₀ — de Bologne	980,000	•	980,000	6,500	973,500
— 3 ^o / ₀ — bruxellois	12,036,500	•	12,036,500	217,500	11,819,000
— 3.60 ^o / ₀ — —	9,628,500	•	9,628,500	120,000	9,508,500
— 4 ^o / ₀ — du Caire	1,500,000	•	1,500,000	23,500	1,476,500
— 4 ^o / ₀ Chem. de fer économ. (janvier-juillet)	1,607,000	•	1,607,000	251,000	1,376,000
— 4 ^o / ₀ Chem. de fer économ. (juin-décembre)	2,000,000	1,660,500	3,660,500	110,500	3,550,000
— 4 ^o / ₀ Tramways électriques en Espagne	1,886,500	•	1,886,500	15,000	1,871,500
— 4 ^o / ₀ Tramways florentins.	1,428,000	558,000	1,986,000	9,000	1,977,000
— 4 ^o / ₀ — liégeois	427,500	•	427,500	11,500	416,000
— 4 ^o / ₀ — de Lille	1,349,500	•	1,349,500	•	1,349,500
— 4 ^o / ₀ Milan-Bergame-Cré- mone	1,454,500	•	1,454,500	39,500	1,415,000
— 5 ^o / ₀ Tramways napolitains.	1,622,500	157,600	1,780,000	79,000	1,701,000
— 4 ^o / ₀ — (fév.-août).	788,000	•	788,000	186,000	602,000
— 4 ^o / ₀ — (janv.-juill.).	885,000	835,000	1,720,000	5,000	1,715,000
— 4 ¹ / ₂ ^o / ₀ — d'Odessa	905,000	•	905,000	55,000	870,000
— 3 ¹ / ₂ ^o / ₀ — piémontais.	1,172,000	•	1,172,000	10,500	1,181,500
— 4 ^o / ₀ — —	684,000	•	684,000	8,500	675,500
— 4 ¹ / ₂ ^o / ₀ — provinciaux de Naples	1,020,500	•	1,020,500	8,500	1,012,000
— 4 ^o / ₀ — —	•	300,000	300,000	•	500,000
— 4 ^o / ₀ Railways et électricité.	3,368,500	•	3,368,500	19,500	3,349,000
A REPORTER fr.	992,630,062 00	118,230,800	1,110,860,862 00	9,088,785 10	1,100,881,077 50

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1907.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1907.
REPORT fr.	992,639,062 60	118,230,800 *	1,110,869,862 60	9,988,785 10	1,100,881,077 50
Obligations 4 % Tramways de Reims .	1,278,000 »	»	1,278,000 »	25,500 »	1,252,500 »
— 4 % — de Turin .	1,579,000 »	»	1,579,000 »	25,500 »	1,553,500 »
— 5 % — — .	92,000 »	23,500 »	115,500 »	3,500 »	112,000 »
— 4 % Chemins de fer secondaires	1,814,000 »	1,000,000 »	2,814,000 »	99,000 »	2,715,000 »
— 5 % Tramways de Varsovie.	383,000 »	»	383,000 »	31,500 »	351,500 »
— 4 % — verviétois .	851,000 »	»	851,000 »	18,000 »	833,000 »
— 4 1/2 % Angleur	595,000 »	»	595,000 »	24,000 »	571,000 »
— 4 % —	1,127,500 »	»	1,127,500 »	40,000 »	1,087,500 »
— 4 % Cockerill	2,015,000 »	»	2,015,000 »	34,500 »	1,980,500 »
— 4 % Marcinelle-Couillet .	2,000,000 »	»	2,000,000 »	»	2,000,000 »
— 5 % Providence	111,000 »	»	111,000 »	1,500 »	109,500 »
— 4 % —	338,500 »	»	338,500 »	3,000 »	335,500 »
— 3 % Charbonnages belges.	1,155,000 »	»	1,155,000 »	15,000 »	1,140,000 »
— 4 1/2 % Charbon du Poirier.	397,500 »	»	397,500 »	29,000 »	368,500 »
— 5 % Produits au Flénu . .	65,000 »	»	65,000 »	10,000 »	55,000 »
— 3 1/2 % —	1,210,000 »	»	1,210,000 »	85,000 »	1,125,000 »
— 4 % Vieille-Montagne . .	6,000,000 »	»	6,000,000 »	290,000 »	5,710,000 »
— 3 1/2 % Val-Saint-Lambert.	2,000,000 »	»	2,000,000 »	»	2,000,000 »
— 4 % Glaces de Floreffe . .	711,500 »	»	711,500 »	558,000 »	153,500 »
— 4 % Glaces nationales belges	452,500 »	»	452,500 »	30,000 »	422,500 »
— 4 % Gaz de Saint-Josse-ten- Noode	993,500 »	»	993,500 »	15,000 »	978,500 »
— 4 % Société anonyme de Merbes-le-Château . . .	365,000 »	102,000 »	467,000 »	10,000 »	457,000 »
— 3 % Quenast 1 ^{re} et 3 ^{me} séries.	231,000 »	»	231,000 »	16,000 »	215,000 »
— 3 % — 2 ^{me} série . . .	10,500 »	»	10,500 »	500 »	10,000 »
— 4 % Pap. de Saventhem (février-août)	500,000 »	»	500,000 »	50,000 »	450,000 »
— 4 % Pap. de Saventhem (31 mars-30 septembre) .	225,000 »	»	225,000 »	25,000 »	200,000 »
— 4.75 % Pap. de Saventhem.	»	275,000 »	275,000 »	»	275,000 »
— 4 % Union des Papeteries.	594,500 »	»	594,500 »	14,500 »	580,000 »
— 4 % Vedrin	251,000 »	»	251,000 »	42,500 »	208,500 »
— 3 1/2 % Entrepôts d'Anvers (15 mai-15 novembre) .	685,000 »	»	685,000 »	22,000 »	663,000 »
A REPORTER. fr.	1,020,670,062 60	119,631,500 *	1,140,301,562 60	11,507,285 10	1,128,794,077 50

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1907.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1907.
Report. fr.	1,020,070,062 60	119,631,500 »	1,140,301,562 60	11,507,285 10	1,128,794,077 50
Obligations 3 1/2 % Entrepôts d'Anvers (janvier-juillet).	1,064,000 »	»	1,064,000 »	26,000 »	1,038,000 »
— 3.40 % Comp. des Marchés.	1,470,000 »	»	1,470,000 »	1,470,000 »	»
— 4 % Ateliers de construction H. Bollinckx.	800,000 »	»	800,000 »	240,000 »	560,000 »
— 3 1/2 % Compagnie des Wagons-Lits	1,348,500 »	»	1,348,500 »	45,000 »	1,303,500 »
— 4 % Eclairage et chauffage par le gaz	»	1,250,000 »	1,250,000 »	48,500 »	1,201,500 »
— 4 % Entreprises électriques.	»	2,000,000 »	2,000,000 »	»	2,000,000 »
— 4 % Compagnie générale des conduites d'eau	»	500,000 »	500,000 »	»	500,000 »
Cautionnements des comptoirs agri- coles, etc.	400,463 60	2,000 »	402,463 60	2,000 »	400,463 60
Dépôts de garantie (accidents du travail)	15,000 »	»	15,000 »	»	15,000 »
Créances hypothécaires.	14,426,963 58	2,876,837 77	17,303,801 35	1,022,695 54	16,281,105 81
Prêts consentis aux sociétés ayant pour objet la construction ou l'achat d'habitations ouvrières	66,600,815 50	4,657,779 58	71,258,594 68	428,968 14	70,829,626 54
Prêts agricoles.	9,140,284 09	3,022,925 »	12,163,209 09	1,515,091 98	10,648,117 11
Annuités souscrites par les provinces et les communes	740,304 10	»	740,304 10	262,582 62	477,721 48
Annuités dues par divers	11,893,107 69	»	11,893,107 69	1,385,830 13	10,507,277 56
	1,128,569,500 96	155,940,442 15	1,284,510,343 11	17,953,933 51	1,214,556,389 60

**DÉCLARATION de la Commission de surveillance sur le Rapport annuel
de M. le Ministre des Finances.**

La Commission de surveillance instituée près la Caisse d'amortissement et la Caisse des dépôts et consignations déclare qu'il résulte de sa vérification, à la date du 31 décembre 1907, que le portefeuille de ces deux institutions se composait, ainsi que cela se trouve constaté dans le rapport de M. le Ministre des Finances, des titres et valeurs ci-après :

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE de Belgique, conformément à la déclaration du GOUVERNEMENT de cet établissement.	
A.			
Caisse des dépôts et consignations :			
Titres 2 1/2 % belge.	6,164,769 89	60,000 »	6,224,769 89
— 3 % — (1 ^{re} série)	15,657,275 »	3,910,100 »	19,567,375 »
— 5 % — (2 ^e série)	58,603,395 72	409,220 »	59,012,615 72
— 5 % — (5 ^e série)	9,000,000 »	1,373,800 »	10,373,800 »
Obligations 4 1/2 % Caisse d'annuités	»	2,865 »	2,865 »
— 4 % —	»	300 »	300 »
Actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg.	»	9,500 »	9,500 »
	89,425,440 31	6,765,785 »	96,191,225 31
B.			
Caisse de millec. — Levée de 1874 :			
Livret de la Caisse d'épargne	2,384 83	»	2,384 83
C.			
Caisse de millec. — Levée de 1872 :			
Livret de la Caisse d'épargne	23,916 65	»	23,916 65
D.			
Caisse de millec. — Levée de 1873 :			
Livret de la Caisse d'épargne	15,266 36	»	15,266 36
E.			
Caisse de millec. — Levée de 1874 :			
Livret de la Caisse d'épargne	85,120 71	»	85,120 71

F.	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	Dépôts à la BANQUE NATIONALE de Belgique, conformément à la déclaration du Gouvernement de cet établissement.	
Caisse générale d'épargne et de retraite :			
Obligations 2 1/2 % belge	16,100,000	1,578,100	17,678,100
— 3 % — (1 ^{re} série)	96,000,000	2,879,700	98,879,700
— 3 % — (2 ^e série)	428,000,000	5,255,550	433,255,550
— 3 % — (5 ^e série)	101,505,000	795,900	102,296,900
Bons du Trésor 3 1/2 %	10,000,000	•	10,000,000
Obligations 4 1/2 % Caisse d'annuités	•	129,200	129,200
— 4 % — — — — —	•	569,600	569,600
— 3 % — — — — —	•	20,526,100	20,526,100
— 2 1/2 % — — — — —	•	3,598,000	3,598,000
— 4 1/2 % Crédit communal	13,901,500	•	13,901,500
— 3 % — — — — —	72,000,000	761,500	72,761,500
— 3 % — — — 1861	•	203,400	203,400
— 3 % Vicinaux (janvier-juillet)	•	1,015,000	1,015,000
— 3 % — (mai-novembre)	•	13,504,500	13,504,500
— 2 1/2 % — — — — —	•	4,029,840	4,029,840
— 3.60 % Province d'Anvers 1901	•	895,000	895,000
— 3 % — — — 1891	•	460,500	460,500
— 2 1/2 % — — — 1896	•	1,916,000	1,916,000
— 2 1/2 % Brabant	•	8,076,000	8,076,000
— 2 1/2 % Flandre orientale	•	1,908,000	1,908,000
Bons au porteur 4.25 % — — — — —	•	200,000	200,000
Obligations 4 1/2 % Province de Hainaut	•	54,500	54,500
— 3 1/2 % — — — — —	•	2,391,000	2,391,000
— 2 1/2 % — — de Liège 1894	•	814,000	814,000
— 3 % — — de Namur 1886	•	31,000	31,000
— 3.60 % — — — 1902	•	467,000	467,000
— 3 % Alost 1891	•	807,000	807,000
Bons au porteur 3.75 % Andenne	•	100,000	100,000
Obligations 3 % Anderlecht 1904	•	990,500	990,500
Bons de caisse 3.60 % Anderlecht 1905	•	1,200,000	1,200,000
Obligations 3 1/2 % — — — 1907	•	998,500	998,500
Bons de caisse 3 1/2 % Berchem 1904	•	500,000	500,000
Bons au porteur 3.75 % Berchem 1907	•	300,000	300,000
Obligations 2 1/2 % Binche 1894	•	635,000	635,000
A REPORTER. fr.	737,504,300	77,365,990	814,870,290

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE de Belgique, conformément à la déclaration du GOUVERNEMENT de cet établissement.	
REPORT fr.	737,504,300	77,565,990	814,870,290
Obligations 3 % Blankenberghe 1885	"	109,000	109,000
— 3 % — 1895	"	31,500	31,500
— 3 % Borgerhout 1904	"	877,500	877,500
— 2 1/8 % Bruges 1896	"	10,515,500	10,515,500
— 3 % Charleroi 1880	"	121,000	121,000
— 3 % — 1905	"	1,478,500	1,478,500
— 2 1/2 % Courtrai 1897	"	932,500	932,500
— 3 % Dinant 1902	"	973,000	973,000
— 3 % Dison 1882	"	264,000	264,000
— 2 1/2 % Etterbeek 1896	"	1,575,000	1,575,000
— 3 % — 1902	"	1,264,000	1,264,000
— 3 % Forest 1898	"	410,800	410,800
— 3 % — 1905	"	1,036,000	1,036,000
— 3 % Gand 1902	"	10,248,000	10,248,000
Bons de caisse 3.60 % Herstal 1906	"	50,000	50,000
Obligations 3 % Ixelles 1880	"	246,000	246,000
— 3 % — 1894	"	1,125,000	1,125,000
— 2 1/8 % — 1895	"	1,665,000	1,665,000
— 3 % — 1897	"	1,001,500	1,001,500
— 3 % — 1902	"	596,000	596,000
— 3 % Laeken 1885	"	46,500	46,500
— 3 % — 1894	"	846,500	846,500
— 3 % — 1902	"	4,038,500	4,038,500
— 3 % — 1905	"	1,493,000	1,493,000
— 2 1/2 % Ville de Liège 1855	"	140,960	140,960
— 3 % — 1880	"	28,300	28,300
— 3 % Lodelinsart 1895	"	233,000	233,000
— 3 % Lokeren 1891	"	365,000	365,000
— 3 % Malines 1885	"	86,000	86,000
Bons de caisse 3 1/2 % Menin	"	90,000	90,000
Obligations 3 % Middelkerke 1898	"	861,500	861,500
— 3 % Ville de Namur 1887	"	128,500	128,500
— 2 1/8 % — 1894	"	344,000	344,000
A REPORTER fr.	737,504,300	120,587,350	858,091,650

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE de Belgique, conformément à la déclaration du GOUVERNEMENT de cet établissement.	
REPORT fr.	737,504,300	120,587,550	858,091,850
Obligations 5 % Ville de Namur 1898	"	585,500	585,500
— 5 % — 1905	"	397,500	397,500
— 5 % — 1907	"	5,809,000	5,809,000
— 2 1/2 % Roulers 1895	"	1,568,000	1,568,000
— 5 % Saint-Gilles 1882	"	184,000	184,000
— 5 % — 1893	"	428,500	428,500
— 5 % — 1894	"	670,000	670,000
— 5 % — 1895	"	241,000	241,000
— 5 % — 1897	"	1,535,500	1,535,500
— 5 % — 1902 (avril-octobre)	"	2,095,000	2,095,000
— 5 % — 1902 (mars-septembre)	"	537,500	537,500
— 5 % — 1902 (15 mai-15 novembre)	"	6,215,000	6,215,000
Bons de caisse 5.75 % Saint-Gilles 1905	"	1,000,000	1,000,000
Bons au porteur 5.75 % Saint-Gilles 1907	"	500,000	500,000
Bons communaux Saint-Gilles	"	162,227 50	162,227 50
Obligations 5 % Saint-Josse-ten-Noode 1881	"	507,000	507,000
— 5 % — 1894	"	54,500	54,500
— 5 % — 1902	"	314,000	314,000
— 2 1/2 % Schaerbeek 1897	"	1,059,000	1,059,000
— 5 % — 1894	"	914,500	914,500
— 5 % — 1902	"	646,500	646,500
— 5 % — 1904	"	10,824,000	10,824,000
Bons de caisse 5.75 % — 1907	"	5,000,000	5,000,000
Obligations 5 % Spa 1905	"	497,500	497,500
— 4 % Thuin	"	13,000	13,000
— 5 % Turnhout 1899	"	382,500	382,500
— 5 % Verviers 1895	"	726,500	726,500
— 5 % Watermael-Boitsfort	"	541,000	541,000
Bons au porteur 5.75 % Wenduyn-sur-Mer	"	200,000	200,000
Obligations 5.25 % Assurances générales	"	8,000,000	8,000,000
— 5 1/2 % — —	"	500,000	500,000
— 5 1/2 % Banque belge de chemins de fer	"	1,900,000	1,900,000
— 5.60 % Caisse de Reports	"	1,000,000	1,000,000
À REPORTER fr.	737,504,300	172,972,277 50	910,476,577 50

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE de Belgique, conformément à la déclaration du Gouverneur de cet établissement.	
REPORT. fr.	737,504,300	172,972,277 50	910,476,577 50
Obligations 3 1/2 % Compagnie Immobilière	°	5,000,000	5,000,000
— 5.20 % Crédit foncier	°	2,950,000	2,950,000
— 3 1/2 % —	°	2,700,000	2,700,000
— 3.60 % —	°	2,803,000	2,803,000
— 3.70 % —	°	2,000,000	2,000,000
— 3 % Galeries Saint-Hubert	°	201,000	201,000
— 5 1/2 % Société générale.	°	3,900,000	3,900,000
— 3 % Anvers-Gand	°	505,000	505,000
Actions privilégiées 3 % Anvers-Gand	°	230,000	230,000
Obligations 3 % Anvers-Rotterdam	°	5,522,500	5,522,500
— 5 % Braine-le-Comte à Gand	°	1,910,500	1,910,500
Actions privilégiées 3 % Bruxelles-Lille-Galais	°	2,214,500	2,214,500
Obligations 3 3/4 % Charleroi-frontière	°	529,000	529,000
— 4 % Chemins de fer au Brésil	°	7,472,500	7,472,500
— 4 1/2 % Chemin de fer du Congo	°	1,684,500	1,684,500
— 4 % — —	°	7,913,500	7,913,500
— 3 % — —	°	9,363,500	9,363,500
— 3 % Eecloo-Gand.	°	548,000	548,000
— 3 % Est belge.	°	5,786,500	5,786,500
— 5 % Flandre occidentale (1 ^{re} série)	°	522,000	522,000
— 3 % — (2 ^e —)	°	4,138,000	4,138,000
— 5 % Haut et Bas-Flénu	°	43,000	43,000
— 3 % Liège-Maestricht	°	1,238,500	1,238,500
— 5 % Liégeois-Limbourgeois	°	10,424,500	10,424,500
— 5 % Liégeois-Namurois.	°	6,862,000	6,862,000
Actions à revenu fixe Liégeois-Namurois	°	17,009,500	17,009,500
Obligations 3 % Chemin de fer de Maeseyck.	°	665,000	665,000
— 3 % Malines-Terneuzen	°	1,783,000	1,783,000
— 5 % Mons-Hautmont.	°	806,500	806,500
— 8 % —	°	1,282,000	1,282,000
— 3 % Namur-Liège (1 ^{re} et 2 ^{me} séries)	°	7,948,500	7,948,500
— 5 % Nord belge	°	6,644,000	6,644,000
— 3 % Nord de la Belgique	°	6,686,500	6,686,500
A REPORTER. fr.	737,504,300	300,257,277 50	1,037,761,577 50

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE de Belgique, conformément à la déclaration du CONTRÔLEUR de cet établissement.	
REPORT. . . . fr.	757,504,300	300,257,277 50	1,057,761,577 50
Obligations 5.60 % Chemins de fer réunis	"	2,529,500	2,529,500
— 5 % Sambre-et-Meuse	"	794,000	794,000
— 4 % — —	"	156,000	156,000
— 4 1/2 % — —	"	812,000	812,000
— 5 % Tongres-Bilsen	"	66,500	66,500
Actions privilégiées 5 % Tournai-Jurbise	"	2,813,500	2,813,500
Obligations 4 % Entreprise générale de travaux	"	1,197,000	1,197,000
— 4 % Tramways d'Anvers	"	6,652,500	6,652,500
— 4 % — de Barcelone	"	1,000,000	1,000,000
— 4 % — de Bologne	"	973,500	973,500
— 5 % — bruxellois	"	11,819,000	11,819,000
— 5.60 % — —	"	9,508,500	9,508,500
— 4 % — du Caire	"	1,476,500	1,476,500
— 4 % Chemins de fer économiques (janv.-juillet)	"	1,376,000	1,376,000
— 4 % — — (juin-déc.)	"	3,550,000	3,550,000
— 4 % Tramways électriques en Espagne	"	1,871,500	1,871,500
— 4 % — florentins	"	1,977,000	1,977,000
— 4 % — liégeois	"	416,000	416,000
— 4 % — de Lille	"	1,349,500	1,349,500
— 4 % Milan-Bergame-Crémone	"	1,415,000	1,415,000
— 5 % Tramways napolitains	"	1,701,000	1,701,000
— 4 % — — (février-août)	"	602,000	602,000
— 4 % — — (janvier-juillet)	"	1,715,000	1,715,000
— 4 1/2 % — d'Odessa	"	870,000	870,000
— 5 1/2 % — piémontais	"	1,161,500	1,161,500
— 4 % — —	"	675,500	675,500
— 4 1/2 % — provinciaux de Naples	"	1,012,000	1,012,000
— 4 % — —	"	300,000	300,000
— 4 % — de Reims	"	1,252,500	1,252,500
— 4 % Railways et électricité	"	3,349,000	3,349,000
— 4 % Tramways de Turin	"	1,553,500	1,553,500
— 5 % — —	"	112,000	112,000
— 4 % Chemins de fer secondaires	"	2,715,000	2,715,000
A REPORTER. . . . fr.	757,504,300	369,009,777 50	1,106,514,077 50

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE de Belgique, conformément à la déclaration du gouvernement de cet établissement.	
REPORT. fr.	737,504,300	360,009,777 50	1,106,514,077 50
Obligations 5 % Tramways de Varsovie	331,500	331,500
— 4 % — verviétois	833,000	833,000
— 4 1/2 % Angleur	571,000	571,000
— 4 % —	1,087,500	1,087,500
— 4 % J. Cockerill.	1,980,500	1,980,500
— 4 % Marcinelle-Couillet	2,000,000	2,000,000
— 5 % Providence	109,500	109,500
— 4 % —	335,500	335,500
— 3 % Charbonnages belges	1,140,000	1,140,000
— 4 1/2 % — du Poirier	368,500	368,500
— 5 % Produits au Flénu	55,000	55,000
— 5 1/2 % —	1,125,000	1,125,000
— 4 % Vieille-Montagne	5,710,000	5,710,000
— 3 1/2 % Cristalleries du Val-Saint-Lambert	2,000,000	2,000,000
— 4 % Glaces de Floresse	153,500	153,500
— 4 % Glaces nationales belges	422,500	422,500
— 4 % Gaz de Saint-Josse-ten-Noode	978,500	978,500
— 4 % Merbes-le-Château.	457,000	457,000
— 5 % Quenast (1 ^{re} et 3 ^e séries).	215,000	215,000
— 5 % — (2 ^e série).	10,000	10,000
— 4 % Papeteries de Saventhem (février-août)	450,000	450,000
— 4 % — — (31 mars-30 sept.).	200,000	200,000
— 4.75 % — —	275,000	275,000
— 4 % Union des Papeteries	580,000	580,000
— 4 % Vedrin	208,500	208,500
— 5 1/2 % Entrepôts d'Anvers (15 mai-15 novembre)	663,000	663,000
— 5 1/2 % — (janvier-juillet)	1,038,000	1,038,000
— 4 % Ateliers H. Bolliuckx	560,000	560,000
— 3 1/2 % Compagnie des Wagons-Lits	1,303,500	1,303,500
— 4 % Eclairage et chauffage par le gaz.	1,201,500	1,201,500
— 4 % Entreprises électriques	2,000,000	2,000,000
— 4 % Compagnie générale des conduites d'eau	500,000	500,000
Cautionnements des comptoirs agricoles, etc.	400,463 60	400,463 60
Dépôts de garantie (accidents du travail)	15,000	15,000
	737,504,300	398,308,241 10	1,135,812,541 10

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE de Belgique, conformément à la déclaration du gouvernement de cet établissement.	
G			
Fonds de prévision monétaire :			
Titres 3 % belge (1 ^{re} série)	1,120,100 •	486,300 •	1,615,400 •
— 3 % — (2 ^e série).	2,442,000 •	133,000 •	2,575,000 •
— 3 % — (5 ^e série).	1,190,200 •	133,000 •	1,323,200 •
	4,761,300 •	757,300 •	5,518,600 •
H			
Caisse d'amortissement :			
Titres 3 % belge (1 ^{re} série).	•	965,100 •	965,100 •
— 3 % — (2 ^e série).	•	787,300 •	787,300 •
— 3 % — (3 ^e série).	•	395,800 •	395,800 •
	•	2,148,200 •	2,148,200 •

Elle déclare en outre que les vérifications auxquelles elle a procédé trimestriellement ont permis d'établir, chaque fois, la conformité du portefeuille avec les états de situation de ces institutions.

La Commission a arrêté, de concert avec le délégué de M. le Ministre des Finances, le 31 décembre 1907, en conformité de l'article 43 de l'arrêté royal du 2 novembre 1848, les écritures du Journal et du Grand-Livre de l'année 1906, ainsi que le Journal de l'année 1907, en ce qui concerne les opérations de la Trésorerie et de la Dette publique.

Bruxelles, le 4 avril 1908.

(Signé) BOURGEOIS.
EDMOND MESENS.
Comte H. D'URSEL.

